

LETTRE D'INFORMATION DESTINÉE AUX PROPRIÉTAIRES DES BIENS SOLLICITÉS DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

Faire parvenir cette lettre à chaque propriétaire, à défaut, si celui-ci ne veut pas signer cette lettre, joindre une copie de cette lettre ainsi que l'Accusé de Réception du recommandé à votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

DEMANDEUR :

PROPRIÉTAIRE(S) :

Nom :

Nom :

Adresse :

Adresse :

.....

.....

Code Postal :

Code Postal :

Commune :

Commune :

S'il s'agit d'une personne morale (GAEC, EARL...), indiquer la raison sociale de la société – préciser toutefois les noms et prénoms de l'associé candidat à la reprise

Pour Mme, indiquer le nom de jeune fille
Le simple usufruitier n'est pas habilité à remplir cette fiche. Se reporter au paragraphe « Propriétaire (s) » en bas de page

Madame, Monsieur,

Par la présente et conformément à l'article R331-4 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que je sollicite auprès de Mme la Préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté une demande d'autorisation d'exploiter les fonds vous appartenant, listés au verso de ce document, d'une contenance totale deha,

Pour information, il vous est signalé que votre signature apposée au bas de cette lettre ne vous engage pas à me louer ou vendre les parcelle objet de la demande.

Vous avez la possibilité, dans un délai de 10 jours à compter de la réception de la présente lettre, de produire des observations écrites auprès de l'administration.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Fait à -----le -----

Signature du demandeur
(De tous les associés en cas de GAEC)

Signature du (des) propriétaire(s)
« J'ai pris connaissance des informations ci-dessus »
«Lu et Approuvé »

Nom et Prénom de chaque propriétaire :				
Signature :				

Propriétaire(s) : Merci de cocher la case correspondant à votre situation

Qualité du propriétaire :

Propriétaire en pleine propriété

Propriétaire indivi

Tous les co-indivisaires de l'indivision doivent être informés et avoir signé la lettre d'information.

Mandataire d'une indivision

Il est seul habilité à signer au nom de l'indivision s'il a effectivement reçu mandat de tous les co-indivisaires

GFA

Le ou les gérant(s) inscrit(s) sur l'extrait du Kbis doivent être informé(s) et avoir signé(s) la lettre d'information

Usufruitier / Nu propriétaire(s)

Les usufruitiers et nu propriétaires doivent être informés et avoir signé la lettre d'information.

Commune

S'agissant des parcelles communales, le propriétaire étant la commune, **signature du maire**, représentant de la commune, est **obligatoire** (et ce même si la la gestion est déléguée à une société pastorale).

Autre : à préciser

